



Finanziato
dall'Unione europea
NextGenerationEU



Ministero
dell'Università
e della Ricerca



Italiadomani
PIANO NAZIONALE
DI RIPRESA E RESILIENZA



UNIVERSITÀ
DI TORINO



**PNRR M4 C1 INV.3.4 SUB-INV.T4 - TNE D.D. n. 167 del 03/10/2023
Progetto "MARE" Cod. TNE23-00049. CUP: B71I24000240006**

**Appel à candidatures
Bourses de mobilité PNRR/TNE pour des études à l'Université
de Turin
Année académique 2025- 2026**

Le Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Aïn Chock

Vu l'accord de coopération signé entre le consortium MARE et l'Université Hassan II de Casablanca, qui formalise la collaboration entre les universités participantes pour atteindre les objectifs du projet, y compris les actions de mobilité décrites dans les addenda spécifiques joints à l'accord de coopération susmentionné.

Décrets

L'appel à candidatures « bourses de mobilité PNRR/TNE pour des études » à l'Université de Turin pour l'année académique 2025/2026.

Art. 1 - Champ d'application du projet

Cette opportunité de mobilité fait partie du **projet MARE** (Mobility and Research in the Mediterranean Region), une initiative **TNE** (TransNational Education) financée dans le cadre du Plan national italien de relance et de résilience (**PNRR**), Cod. TNE23-00049.

Le projet vise à renforcer la coopération universitaire, à favoriser les échanges d'étudiants et de personnel et à promouvoir des activités de recherche communes entre les universités méditerranéennes. Grâce à ce programme de mobilité, les participants auront l'occasion de vivre des expériences universitaires de grande qualité, de renforcer les partenariats internationaux et de contribuer au développement de domaines thématiques clés tels que « Migration, social and political change » (WP3). Cette initiative vise à offrir aux étudiants et aux universitaires une opportunité unique de développement professionnel et académique dans la région méditerranéenne.

Dans ce cadre, la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Aïn Chock de l'Université Hassan II de Casablanca lance cet appel à candidatures pour des opportunités de mobilité avec l'Université de Turin, Département de Culture, Politique et Société, pendant l'année académique 2025/2026.



Art. 2 - Bourses de mobilité

Cette section présente les détails des bourses de mobilité disponibles dans le cadre du projet MARE, y compris le nombre de places disponibles, les pays éligibles et les programmes d'études éligibles.

	Niveau	Domaine d'études	Semestre de mobilité Année	WP	Durée	Nombre de participants
1	2	Sciences politiques et sociales	Premier semestre 2025/2026	3	5 mois	3
2						
3						

Art. 3 - Contribution financière

Afin de faciliter la mobilité internationale, une contribution financière est prévue pour soutenir les dépenses liées à la mobilité ; la contribution n'est toutefois pas destinée à couvrir l'intégralité des coûts.

L'étudiant bénéficie d'un soutien financier provenant des fonds PNRR/TNE, qui comprend

- montant mensuel de base pour l'aide individuelle à la mobilité d'un montant maximum de €1.200,00 brut;
- contribution financière forfaitaire au voyage pour un montant maximum de €350,00 brut;

Les étudiants bénéficiant d'un financement PNRR/TNE pour la mobilité ne peuvent recevoir aucun autre type de soutien financier pour la même période pendant laquelle ils bénéficient d'un financement dans le cadre de cet appel.

Art. 4 - Eligibilité

Les participants éligibles sont

Les étudiants de l'Université Hassan II de Casablanca qui sont inscrits dans en Master sociologie.

Art. 5 - Critères de sélection

Critères de sélection :

Les étudiants sont sélectionnés en fonction de leur excellence académique :

- Notes des études précédentes;
- Moyennes des modules spécifiques sélectionnés par le comité ;
- Capacités linguistiques notamment un niveau universitaire en anglais ;
- Cohérence du parcours universitaire en sciences sociales de la/du candidat.e
- Entretien ;

Documents requis :

- CV (2 pages maximum) ;



- Copie du passeport ;
- Lettre de motivation ;
- Relevé de notes des études précédentes ;
- Copie du diplôme précédent ;
- Certificat d'inscription pour l'année académique 2024/2025 ;

Art. 6 - Dates et délais

Les dossiers doivent être envoyés par email au service de coopération de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines An Chock avant le jeudi 22 mai 2025.

Les candidats présélectionnés seront contactés par email à partir du 23 mai.

Art. 7 - Procédures de candidature

Procédures de candidature :

Veillez envoyer vos dossiers par email au : ismirkhadija@gmail.com

Les entretiens oraux se dérouleront à partir du 26 mai

Art. 8 - Annonce des résultats de la sélection

Les candidats sélectionnés seront contactés par email.

N.B.:

- Pour être prises en considération, les candidatures doivent être soumises dans les délais et accompagnées des documents nécessaires.
- Les candidatures seront évaluées sur la base des dossiers académiques des étudiants et de l'entretien.
- Une bonne connaissance de l'anglais est requise pour tous les étudiants.
- Les étudiants sélectionnés pour la bourse MARE ne sont pas autorisés à recevoir d'autres fonds ou travaux pour la même période d'études.

Art. 9 - Convention de bourse

L'étudiant bénéficiant d'une bourse de mobilité doit signer **la convention de bourse (Grant Agreement)**, qui établit les droits et les obligations entre l'étudiant et l'Université de Turin dans le cadre de la mobilité internationale, y compris aux fins du versement de la contribution financière. Le contrat précise le montant exacte de la bourse, la période et la durée de la mobilité, comme indiqué dans le **contrat pédagogique (Learning Agreement)**.

La convention de bourse est préparée par le Université de Turin et envoyé à l'adresse électronique de l'étudiant. Si l'étudiant ne renvoie pas le contrat dûment signé dans les **10 jours** suivant la date de réception, l'offre sera automatiquement annulée.

La mobilité ne peut commencer qu'après la signature du contrat par toutes les parties concernées.

Art. 10 - Période de mobilité et prolongations



La mobilità PNRR/TNE doit être achevée au plus tard le 31 mars 2026.

Il est possible de demander une prolongation de la période de mobilité au-delà de la durée spécifiée dans le contrat de mobilité, **mais dans tous les cas, la mobilité doit se terminer au plus tard le 31 mars 2026**. L'étudiant doit obtenir l'autorisation préalable de l'université d'accueil et du coordinateur du programme de diplôme.

Aucune contribution financière supplémentaire ne sera accordée pour la période prolongée.

Art. 11 - Assurance maladie

L'Université Hassan II de Casablanca doit s'assurer que le participant dispose d'une couverture d'assurance adéquate, soit en fournissant l'assurance elle-même, soit en fournissant au participant les informations et le soutien nécessaires pour qu'il puisse souscrire une assurance par ses propres moyens. Il est conseillé à le participant d'utiliser la contribution forfaitaire de voyage pour couvrir une éventuelle assurance santé, accidents et responsabilité civile.

Contacts

Pour plus d'informations, veuillez contacter [Mme Ismir Khadija (responsable du service de coopération au sein de la FLSH Aïn Chock ou le Pr. Zakaria Kadiri, Responsable du projet MARE à l'Université Hassan II de Casablanca (zakaria.kadiri@univh2c.ma)